

La filière des céréales dans les pays du Maghreb : constante des enjeux, évolution des politiques

Jouve A.-M., Kheffache Y., Belghazi S.

in

Allaya M. (ed.).
Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 14

1995
pages 169-192

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI960049>

To cite this article / Pour citer cet article

Jouve A.-M., Kheffache Y., Belghazi S. **La filière des céréales dans les pays du Maghreb : constante des enjeux, évolution des politiques.** In : Allaya M. (ed.). *Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000*. Montpellier : CIHEAM, 1995. p. 169-192 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 14)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

La filière des céréales dans les pays du Maghreb : constante des enjeux, évolution des politiques

Anne-Marie Jouve, CIHEAM-IAM, Montpellier (France)
Saad Belghazi, INSEA, Rabat (Maroc)
 et **Youssef Kheffache**, CIHEAM-IAM, Montpellier (France)

Résumé. Dans les trois pays maghrébins étudiés (Algérie, Maroc, Tunisie) les mêmes questions se posent de façon récurrente depuis près de quarante ans pour la filière des céréales. Ces questions portent sur l'intensification céréalière en zone semi-aride, l'approvisionnement d'une population en croissance très rapide, la protection de la céréaliculture et les rôles respectifs de l'Etat et du secteur privé dans le mode de régulation de la filière.

Il est remarquable que, dans les trois pays, les politiques céréalières menées depuis l'indépendance des Etats présentent sensiblement la même évolution en trois phases, passant successivement d'un volontarisme étatique visant la modernisation de la production à une économie distributive en faveur des consommateurs et, dernièrement, à un libéralisme hésitant.

Mots-clés. *Maghreb – Filière céréales – Politiques agricoles – Politiques d'approvisionnement – Intensification – Politique céréalière*

Abstract. *The cereals sector in the Maghreb countries. Constant stakes and changing policies.*

In Algeria, Morocco and Tunisia, the three Maghreb countries studied, the same questions have arisen for nearly forty years in the cereals sector. They concern the intensification of cereal growing in semi-arid zones, supply of a fast-growing population, the protection of cereal growing and the roles of the state and the private sector in the way in which the sector is regulated. It is noteworthy that in the three countries the cereal policies followed since independence display much the same evolution in three phases, running successively from etatic voluntarism aimed at modernising production to a consumer-oriented distributive economy and recently to hesitant liberalism.

Keywords. *Maghreb – Cereals sector – Agricultural policies – Supply policies – Intensification – Cereal policy*

Introduction

Au Maghreb, les enjeux liés aux céréales sont considérables du fait de leur poids dans l'alimentation de la population, dans l'agriculture et dans l'ensemble de l'économie. C'est pourquoi l'intervention des Etats a toujours été importante dans la filière céréales et que, relevant à la fois des politiques agricole, alimentaire, économique et sociale, elle conditionne le développement des pays.

Il est remarquable que dans les trois pays étudiés (Algérie, Maroc et Tunisie), les politiques céréalières menées depuis l'indépendance des Etats présentent sensiblement la même évolution, en trois phases.

Elles sont passées successivement d'un volontarisme étatique visant la modernisation de la production et le contrôle de la filière, à une économie distributive en faveur des consommateurs déconnectant par le jeu des subventions et des compensations les marchés de la production et de la consommation puis, dernièrement, à un « libéralisme protectionniste » hésitant sur le projet final de structuration et de régulation de la filière.

Compte tenu de cette évolution des politiques et des spécificités géographiques, agricoles et sociales du Maghreb, les questions de politique agricole essentielles qui se posent aux trois pays pour la filière céréales, nous paraissent être :

- l'intensification agricole en zone semi-aride, avec une forte variabilité climatique ;
- la connexion des marchés intérieurs avec le marché mondial, la recherche de la sécurité alimentaire et la politique des prix ;
- les rôles respectifs de l'Etat et du secteur privé dans le fonctionnement de la filière.

Avant d'étudier séparément la politique d'intensification agricole, la politique des prix et de protection et la politique de réforme globale de la filière, nous préciserons la nature de la relation établie entre elles.

Le choix de ces trois politiques s'explique par le fait que les enjeux de consommation, de production et de développement économique assignés à la politique céréalière n'ont pas été atteints en dépit d'une expérience de plus de trois décennies.

La politique d'intensification est une politique de longue haleine. Elle nécessite non seulement la constitution d'un capital matériel, une restructuration foncière, une articulation idoine de l'agriculture et de l'élevage, une mutation des pratiques agricoles, mais aussi une politique assurant des niveaux de prix et de protection suffisants pour inciter les céréaliculteurs à adopter des techniques et des stratégies leur permettant d'augmenter leurs rendements sur le long terme.

L'établissement d'une politique de prix favorable à un tel comportement des exploitations agricoles suppose la possibilité de mesurer la protection nominale et effective et d'évaluer les avantages comparatifs des différentes cultures et régions agricoles. Des travaux ont été menés en ce sens dans les différents pays. Ils sont loin d'être exhaustifs et satisfaisants. La comparaison entre les indicateurs de protection élaborés pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie reste délicate en raison des différences de méthodologie et de la non-concordance et de la brièveté des périodes d'observations.

Le mode de régulation de la filière céréalière adopté de manière remarquablement similaire par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ne s'explique pas seulement par l'héritage du système français. Il correspond surtout à une vision doctrinale de la politique économique, fondée sur une méfiance sur les aptitudes du marché à générer un système de prix conforme aux objectifs que les pouvoirs publics attendent d'un secteur céréalier : satisfaire les besoins des consommateurs, assurer le développement de la production agricole, minimiser les charges d'importations et le coût budgétaire du soutien de la croissance et de la neutralisation des aléas climatiques et du marché. Une vision doctrinale opposée a emporté les convictions de la majorité des économistes et des organismes internationaux au début des années 1980. Celle-ci se fonde sur la croyance en l'efficacité des mécanismes du marché et propose de substituer un critère d'efficacité économique aux considérations de politique sociale. L'objet de la dernière partie est de montrer qu'une libéralisation de la filière céréalière est une mutation majeure qui ne peut être dissociée d'autres profondes transformations des économies sur les plans productif et social. La démonstration de cette proposition sera tentée à partir de l'exemple marocain.

I – Les enjeux de la filière céréales au Maghreb

Le rôle stratégique des céréales dans les économies maghrébines ressort de toutes les études, notamment de celles réalisées ces dernières années par le CIHEAM-IAM Montpellier, en partenariat avec des institutions et des chercheurs maghrébins et français sur les filières céréales, au Maroc, en Algérie et en Tunisie. Ce rôle tient au fait que les céréales sont très importantes et peu substituables, tant au niveau des productions que des consommations nationales.

1. Poids des céréales dans l'alimentation

Dans les trois pays du Maghreb, les céréales constituent un aliment fondamental, culturellement et nutritionnellement. Elles sont la source principale des calories alimentaires et la base commune de tous les régimes alimentaires (urbains et ruraux et pour les différentes strates de revenus).

En effet, malgré une rapide urbanisation (+ 3,5 % en Tunisie, + 4 % au Maroc et 4,5 % en Algérie), la population des trois pays reste fortement rurale (Maroc 53 %, Algérie 46 %, Tunisie 42 %) (Allaya *et al.*, 1995) et les modèles de consommation laissent une large place aux céréales, aux blés en l'occurrence. La consommation de céréales sous forme de produits qui en sont dérivés directement (pain, farines, semoules...) ou indirectement (produits laitiers, viandes...) constitue une part importante des dépenses alimentaires des ménages dans les pays maghrébins. Le coût des nutriments extraits à partir des produits directement issus des céréales est le moins élevé et fait de ces produits une consommation incompressible pour les populations à faible revenu.

Les blés (blé dur et blé tendre) représentent la quasi-totalité de la consommation directe des céréales et environ les deux tiers de la consommation totale, voisine dans les trois pays de 300 kg par habitant et par an. La préférence pour le blé dur (à travers ses produits dérivés : semoules...) reste très profondément ancrée dans les habitudes alimentaires. Ainsi, le blé dur est la céréale la plus consommée en milieu rural dans les trois pays.

Toutefois, cette préférence a subi l'influence négative des politiques d'approvisionnement et de subventions (au Maroc) et des changements de mode de vie liés à l'urbanisation. Dans les villes des trois pays, c'est le blé tendre qui a pris le premier rang des céréales consommées (sous forme de pain, farines...). Au niveau national, le blé dur a gardé le premier rang en Algérie et en Tunisie mais est passé au deuxième rang, derrière le blé tendre, au Maroc.

Tableau 1. Consommation de céréales par habitant (en kg) en 1990

	Maroc	Algérie	Tunisie
Consommation totale	303	320	305
Consommation directe	210	212	226
dont blé tendre	129	78	90
dont blé dur	42	134	129

Source : Tableau établi à partir des données de A.M. Jouve (1992) ; Bencharif (1993) ; Thabet et Allaya (1993).

Les céréales fourragères (orge, maïs) représentent l'autre tiers de la consommation totale de céréales. Elles sont surtout utilisées pour l'alimentation animale (aviculture, élevages bovins et ovins) mais participent également à l'alimentation humaine (notamment au Maroc où cette contribution est toutefois en nette régression : 15 % pour l'orge, 5 % pour le maïs). La consommation animale de grains est difficile à estimer. Elle représenterait 10 % des Unités Fourragères (UF) au Maroc, 25 % en Tunisie et 31 % en Algérie. Mais l'apport des céréales à l'alimentation animale ne se limite pas aux seuls grains. Si l'on prend en compte les chaumes, les pailles et les sons, les céréales fournissent 45 % de la ration fourragère au Maroc et en Tunisie et 75 % en Algérie (Tubiana, 1989).

Sur la base de la consommation actuelle par tête, la forte croissance démographique des trois pays (+ 2,4 % pour le Maroc et l'Algérie, + 2,2 % pour la Tunisie) nécessite chaque année une quantité supplémentaire de céréales de 4,5 millions de quintaux (2 pour le Maroc ; 2 pour l'Algérie ; 0,5 pour la Tunisie).

C'est dire l'importance du défi lancé par la demande alimentaire en céréales aux productions nationales.

2. Importance des céréales dans l'agriculture

Sources de revenus et d'activités, les céréales jouent un rôle essentiel dans le développement rural du Maghreb. Au Maroc, l'emploi généré par les céréales a été estimé à 200 millions de journées de travail en 1994 et la valeur brute de la production céréalière à 21,4 milliards de dirhams, soit 54 % de la valeur brute de la production végétale (Royaume du Maroc. Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole).

Les céréales dominent les agricultures maghrébines, encore peu diversifiées. Leurs superficies représentent 60 % des terres cultivables au Maroc, 36 % en Algérie et 30 % en Tunisie. Si l'on tient compte des jachères qui font partie intégrante du système céréalier, ces taux passent à 80 % pour le Maroc et l'Algérie et à 50 % pour la Tunisie. Trois céréales, le blé dur, le blé tendre et l'orge, représentent plus de 90 % des superficies et des productions céréalières dans les trois pays. La plupart des exploitations agricoles cultivent des céréales, quelles que soient leur taille et leur localisation. En effet, dans les régions d'agriculture pluviale, le système céréalier associé à l'élevage ovin est difficilement substituable par d'autres productions. Mais dans les périmètres irrigués aussi, la sole céréalière persiste et garde de l'importance, notamment au Maroc.

Dans l'ensemble, la céréaliculture maghrébine reste peu productive et très irrégulière, du fait de contraintes structurelles majeures (aridité, structures foncières) qui affectent la totalité de l'agriculture.

Tableau 2. Importance et structure de la production céréalière maghrébine

Moyennes 1988/91	Maroc	Algérie	Tunisie
Superficie (1000 ha)	5 300	3 400	1 600
Rendement (t/ha)	1,26	0,62	0,88
Production (1000 t)	6 700	2 100	1 400
% Blé dur dans la production	25	35	55
% Blé tendre dans la production	28	16	15
% Orge dans la production	41	45	30

Source : Tableau établi à partir des données de A.M. Jouve et S. Belghazi (1993) ; A. Bencharif (1993) ; B. Thabet et M. Allaya (1993).

Ces moyennes masquent de très grandes fluctuations des superficies, des productions et des rendements qui sont dues aux conditions difficiles de la céréaliculture au Maghreb. En effet, la majorité des céréales sont cultivées sans recours à l'irrigation, dans des zones où la pluviométrie est faible (70 % des superficies de céréales en Algérie et au Maroc sont situées dans des zones dont la pluviométrie annuelle est inférieure à 400 mm) et caractérisée par de très fortes variations interannuelles de son volume et de sa répartition. Il en résulte une irrégularité très marquée de la production céréalière (écart de 1 à 3 au Maroc entre 1991 et 1992 ; écart de 1 à 8 en Tunisie entre 1989 et 1991).

Cette sensibilité de la céréaliculture aux aléas climatiques constitue un obstacle important à l'intensification. Elle entraîne en effet des comportements « anti-risques » des agriculteurs : minimisation des coûts de production pour limiter les pertes économiques éventuelles et maintien du système de production traditionnel extensif « céréales-jachère-ovins » dont la souplesse est bien adaptée au milieu (voir paragraphe III.1). Les rendements moyens restent faibles car ces comportements d'extensification sont encore confortés par la polarisation des structures agricoles. Les très petites exploitations n'ont pas la capacité financière d'augmenter leur consommation d'intrants les bonnes années, ni de supporter des pertes les mauvaises années climatiques. Les très grandes exploitations, elles, peuvent se contenter des profits tirés de leur situation de rente (Tubiana, 1989).

Tableau 3. Taille des exploitations agricoles et concentration foncière

	Maroc	Algérie	Tunisie
Exploitations < 5 ha			
Nombre en %	80,0	72,0	45,1
Superficie en %	25,0	16,6	7,7
Exploitations de 5 à 100 ha			
Nombre en %	19,9	25,0	53,2
Superficie en %	65,3	44,7	64,8
Exploitations > 100 ha			
Nombre en %	0,1	3,0	1,7
Superficie en %	9,7	38,7	27,5
Nombre total	1 929 000	930 100	386 400
Superficie totale en ha	7 235 000	7 800 000	5 348 000

Sources : Recensement agricole 1973-74 du Maroc ; Le Coz, 1991 ; Thabet et Allaya, 1993.

On remarquera la forte inégalité de répartition des terres dans les trois pays et l'importance du *microfundium* au Maroc et des grandes structures en Algérie et en Tunisie.

3. Enjeu dans le processus de développement économique

Compte tenu du poids des céréales dans l'alimentation des Maghrébins (sous forme directe et indirecte) et de la primauté des dépenses alimentaires dans le budget des ménages (40 % en Tunisie, 45 % au Maroc, 50 % en Algérie), les prix des céréales déterminent en grande partie le niveau des salaires et de la consommation nationale.

La politique céréalière peut être utilisée comme levier dans la politique d'industrialisation :

- soit en tant que moyen d'élargir le marché intérieur, via la génération des effets multiplicateurs induits par la dépense des revenus agricoles ;

- ❑ soit en tant qu'outil de stabilité sociale, contribuant à l'atténuation des antagonismes liés à l'inégalité dans la répartition des revenus ;
- ❑ soit en tant que facteur générateur d'avantages comparatifs associé aux bas salaires autorisés par la faiblesse du coût de reproduction alimentaire de la force de travail.

Jusqu'en 1975, par leurs politiques de bas prix à la production et de livraisons obligatoires de céréales, les Etats maghrébins ont contrôlé le niveau des salaires et fait pression sur la consommation pour favoriser les investissements et l'industrialisation. Cette politique visait également à générer des avantages comparatifs et des atouts de compétitivité liés à la main-d'oeuvre bon marché.

Après 1975, suite à la baisse des prix des céréales sur le marché mondial et grâce aux possibilités financières données par le prélèvement sur les importations, les Etats du Maghreb ont été mis en position de poursuivre parallèlement les trois objectifs et les prix des céréales à la production ont été relevés progressivement.

Tableau 4. Transfert de l'Etat marocain au secteur céréalier (en millions de dirhams)

Transferts Campagnes	Subventions		Prélèvements		Transferts nets	
	1989-90	1990-91	1989-90	1990-91	1989-90	1990-91
Blé tendre	554	692	832	2 659	-277	-1 966
Blé dur	0	0		96	0	- 96
Orge	26	51	152	237	-127	-187
Maïs		25		11	0	14
Riz	5	12	28	3	-22	9

Note : Il s'agit de subventions accordées sous forme de primes de stockage et de transport. Les prélèvements sont effectués principalement sur les importations, achetées à un prix mondial inférieur au prix d'entrée sur le marché intérieur. Ils ne comprennent pas les droits de douane et le prélèvement fiscal à l'importation.

Source : Rapports au Conseil d'Administration de l'ONICL.

Mais cette ambition s'est néanmoins heurtée à des contraintes budgétaires et de rationalisation de la gestion de la filière des céréales. C'est dans la structure de fonctionnement intérieur des filières que résident les principales contraintes à la poursuite de ces objectifs.

La question posée est celle de la capacité des Etats à déconnecter le prix au consommateur de façon à transférer efficacement la différence entre le prix du marché intérieur et le prix mondial au consommateur et au producteur. L'efficacité de ce transfert signifie, du point de vue du consommateur, le ciblage de la subvention de manière à améliorer le niveau de vie des populations vivant de bas salaires. Du point de vue du producteur, cette efficacité signifie que le prix des céréales devient un instrument de génération d'un surplus investi dans la mise en oeuvre d'innovations de productivité. Concrètement, une telle politique devrait aboutir à l'accroissement de l'écart de prix entre les blés d'une part, l'orge et le maïs, destinés surtout à la consommation animale, d'autre part. Cette politique de transferts se solde par l'aggravation de la disparité des revenus entre les zones productrices de blé, à pluviométrie favorable et les zones productrices d'orge (pluviométrie défavorable).

La baisse des prix, dans le secteur agricole, n'a pas pour effet d'induire l'abandon des terres les moins fertiles mais de renforcer les tendances à l'exode rural. En ce sens, la protection du revenu agricole, à travers le prix des céréales, en ralentissant l'exode rural et l'urbanisation, pourrait contribuer à réduire les besoins en infrastructures urbaines, la charge sur le patrimoine foncier et les effets d'éviction que les coûts d'une urbanisation galopante peuvent exercer sur l'investissement industriel.

II – Evolution des politiques et dynamique des filières céréales au Maghreb

Le caractère stratégique reconnu à l'économie céréalière explique que la politique qui lui est appliquée depuis l'indépendance dans chacun des trois pays coïncide largement avec la politique agricole – dans sa genèse, son contenu et son évolution actuelle (Delorme, Heintz, 1989).

L'évolution des politiques agricoles et la dynamique des filières céréalières présentent de grandes similitudes entre les trois pays, avec un décalage pour l'Algérie. On peut distinguer trois grandes périodes : les années 1960 de l'après-Indépendance, les années 1970 à 1985 des Etats distributeurs de céréales et prodigues de subventions, les années 1985–1995, marquées par un retour au libéralisme, dans une conjoncture internationale défavorable.

1. Première période. L'après-Indépendance : contrôle des Etats sur les filières céréales et relance de la production

Leur indépendance retrouvée (en 1956 pour le Maroc et la Tunisie, en 1962 pour l'Algérie), les Etats mettent en oeuvre des politiques de contrôle et de relance de la production agricole (céréalière notamment). Un optimisme volontariste prévaut qui mise sur l'efficacité de la révolution verte, des réformes de structures et de l'industrialisation de l'amont de l'agriculture en Algérie, pour assurer cette relance de la production.

Les « opérations labour » au Maroc (de 1957 à 1961) et en Algérie (1962) visent à mobiliser les agriculteurs et à relancer la céréaliculture grâce à la mécanisation des travaux du sol. Pour moderniser leur agriculture, les trois pays adoptent un modèle agronomique intégrant les progrès scientifiques dans le choix des facteurs de production (semences sélectionnées, engrais, produits phytosanitaires) et dans la conduite des techniques culturales (travaux du sol, semis...). La mécanisation et l'irrigation sont les moyens les plus spectaculaires de cette politique de modernisation.

Au Maroc, la politique « du million d'hectares irrigués », préparée dès 1961 par l'Office National des Irrigations (ONI), est lancée en 1967. En Tunisie, la priorité est également donnée à la grande hydraulique entre 1956 et 1972. En Algérie, il n'y a pas eu de grande politique de l'eau ; la priorité dans le développement a été donnée à l'industrie qui devait fournir les facteurs de production à l'agriculture et absorber les excédents de population agricole.

Deuxième volet de la politique de modernisation, les politiques d'aménagement des structures de production ont sensiblement la même orientation dans les trois pays pendant cette première période : choix de grandes structures et d'exploitation collective pour valoriser au mieux le modèle technique de modernisation.

Les trois pays ont hérité de la colonisation un vaste secteur agricole moderne et efficace qui a permis la constitution de grandes unités de production – d'une taille moyenne de 1 000 ha – en Algérie (domaines autogérés) et en Tunisie (unités coopératives de production). Au Maroc, la récupération des terres colonisées s'est étalée sur 17 ans (1956 à 1973) et cette formule collectiviste de grandes structures d'exploitations n'a pas été retenue. Il faut remarquer qu'elle est toutefois sous-jacente dans l'aménagement des grands périmètres irrigués marocains, car la trame hydraulique qui y a été adoptée – dite trame rationnelle (ou trame B) – découpe le territoire en grands blocs de culture qui imposent aux agriculteurs des règles de fonctionnement collectives (Jouve, 1994).

L'intervention et le contrôle des Etats ne se limitent pas à la production mais concernent l'ensemble des filières céréalières. Les Offices des Céréales, créés en même temps et sur le même modèle que l'Office français (1936) voient leurs prérogatives élargies après l'indépendance. Ils ont le monopole de la commercialisation des céréales (locales et importées) et interviennent à la fois :

- comme régulateur public de l'offre par le contrôle des flux et des prix ;
- et comme opérateur direct, dans la collecte et le stockage des céréales locales et importées et, en Tunisie et en Algérie, dans la transformation et la fourniture des intrants nécessaires à la filière.

Dans les trois pays, les Offices des Céréales ont le monopole absolu des importations mais des différences existent pour le marché intérieur. C'est en Algérie que la logique du Tout Etat est poussée

jusqu'au bout. Un complexe étatique créé en 1965, la SN-SEMPAC (Société Nationale des Semoules, Meuneries, Fabriques de Pâtes Alimentaires et Couscous), est chargé de la transformation des céréales locales et importées et de la distribution des produits céréaliers. En Tunisie, mais surtout au Maroc, le secteur privé subsiste et assure une grande partie de la commercialisation des céréales locales et des produits transformés. Au Maroc, la collecte publique ne concerne en moyenne que 15 % de la production (blé tendre essentiellement et maïs) ; la collecte privée est estimée à 40 % (blé dur et orge) et l'auto-consommation à 45 %. Le secteur des minoteries artisanales – qui travaillent à façon – reste très important, assurant environ la moitié de la trituration.

Tableau 5. Part du secteur public dans la filière céréalière en %

Niveaux de la filière	Algérie	Maroc	Tunisie
Importation	100	100	100
Collecte de la production	65	15	50
Transformation	100	0	0
Distribution	100	0	0

Source : Ait Amara et al., 1994 ; Bencharif et al., 1994 ; A.M Jouve et al., 1989 ; Ben Ammar, 1995.

Paradoxalement, dans les trois pays du Maghreb, cette politique de contrôle et de relance de la production a été accompagnée d'une politique de bas prix à la production, de la pénétration de l'aide alimentaire et d'importations croissantes de céréales. C'est pendant cette première période que les trois pays du Maghreb, traditionnellement exportateurs de céréales, deviennent des importateurs nets structurels.

2. Deuxième période. Les politiques de subventions : soutien de la consommation

Deux facteurs entraînent, à partir de 1973, un renchérissement de la facture céréalière et obligent les trois pays à modifier leurs politiques céréalières donnant cette fois la priorité à la consommation :

- ❑ l'un, d'origine interne, est l'écart croissant entre une démographie très rapide qui entraîne une forte augmentation de la demande de céréales et une production céréalière presque stagnante, malgré les politiques de modernisation des agricultures ; il en résulte un accroissement considérable des quantités de céréales importées ;
- ❑ l'autre, externe, est la crise mondiale des matières premières qui entraîne, en 1973, une envolée des cours mondiaux et le renchérissement des produits importés et, plus particulièrement, de la facture céréalière.

La conjugaison de ces deux facteurs pousse les Etats à rechercher l'autosuffisance alimentaire pour les produits de première nécessité – dont les céréales – et à réviser leurs politiques de prix et de structures de production.

A. Autosuffisance et structures de production

Cette deuxième période est caractérisée, dans les trois pays, au niveau de la production notamment, par l'encouragement de l'initiative privée sous le contrôle de l'Etat. Cette orientation s'inscrit dans la politique de recherche de l'autosuffisance et prend acte des mauvais résultats obtenus par les politiques précédentes basées sur de grandes structures collectives d'exploitation agricole.

Au Maroc, c'est la fin du projet de Réforme Agraire. Environ 40 % des terres récupérées ont été vendues directement par les colons à des agriculteurs marocains. Le reste est totalement distribué pendant les années 70 en petits lots individuels (350 000 ha) ou confié à des Sociétés d'Etat (250 000 ha) lorsqu'il s'agit de grands domaines plantés.

En Algérie, le secteur public agricole est réaménagé en 1980 en Domaines Agricoles Socialistes de dimensions plus modestes, avec une gestion relativement plus individualisée. Parallèlement, l'agriculture privée est encouragée tandis que la loi sur l'Accession à la Propriété Foncière Agricole (1983) lui ouvre, sans restriction, les espaces irrigables de la steppe et du sud (Bencharif *et al.*, 1994).

En Tunisie, cette phase est moins tardive et le retour à la propriété privée a lieu dès 1968 ; tous les exploitants qui le désirent peuvent retirer leurs terres des domaines coopératifs. Ce mouvement massif est l'occasion d'une restructuration foncière importante dans le sens d'une concentration (Delorme, Heintz, 1989).

Ainsi la politique des structures de production de la Tunisie rejoint celle du Maroc en faveur de la propriété privée. Il est remarquable que, dans les deux pays, le secteur irrigué fasse exception à l'orientation libérale et reste très dirigé, en raison des investissements massifs des Etats dans les aménagements hydro-agricoles.

B. Autosuffisance, subventions et prix

Cette deuxième période est également caractérisée dans les trois pays par l'adoption de politiques céréalières fondées sur les subventions qui leur permettent de réaliser deux objectifs contradictoires :

- incitation de la production céréalière et amélioration des revenus agricoles, grâce à des prix rémunérateurs et à l'abaissement des coûts de production par la subvention des intrants ;
- maintien d'une ration alimentaire bon marché par la subvention des produits céréaliers : farine, semoule...

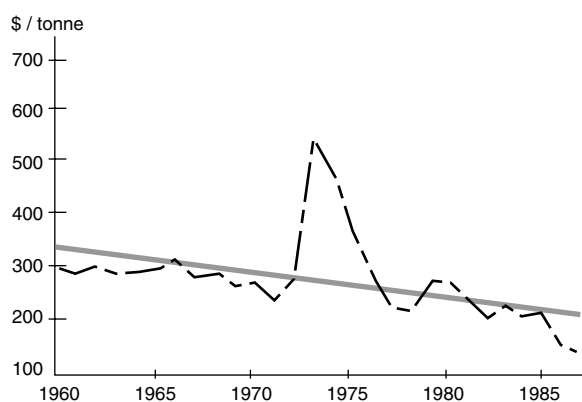
La stabilisation des prix à la consommation à des niveaux bas nécessite des interventions des Etats à tous les stades de la filière et des mécanismes de compensation. Du fait de la faiblesse des rendements et de la forte variabilité des productions céréalières nationales, les Etats ont recours de façon accrue aux importations pour satisfaire la consommation et la paix sociale, tandis que les prix mondiaux des céréales s'accroissent dans l'instabilité (*Figure 1*). Les Etats doivent donc gérer deux aléas : à l'aléa climatique s'ajoute l'aléa commercial.

Dans ce contexte déséquilibré, le maintien du strict encadrement des prix s'avère très coûteux et les dépenses des caisses de compensation augmentent de façon dramatique (*Figure 2*).

Dans les trois pays, la déconnexion qui a été opérée par les politiques de subvention entre la production nationale et la consommation a favorisé les importations au détriment de la production locale. En effet, le système céréalier a été en quelque sorte coupé en deux :

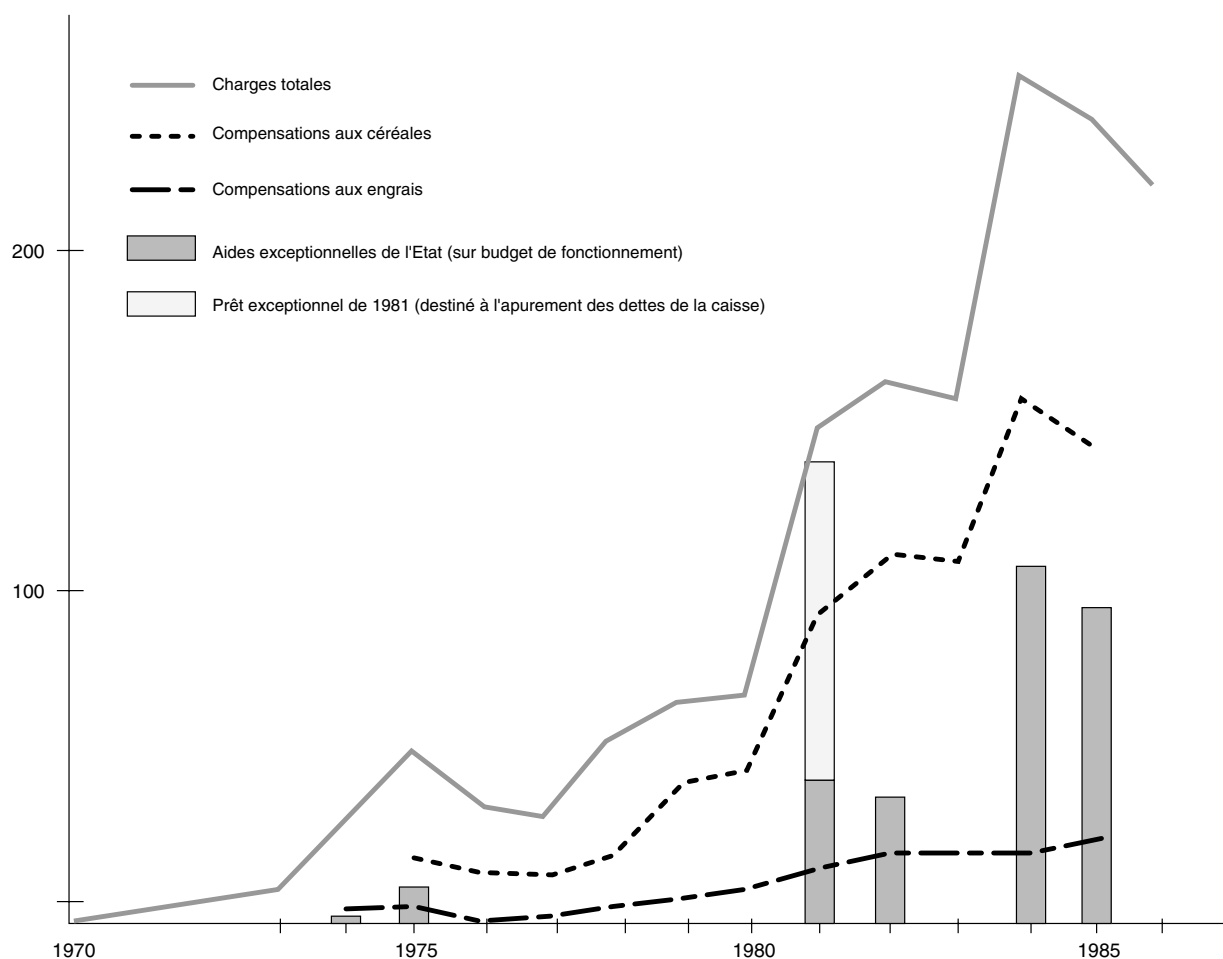
- une partie très dynamique, entraînée par la forte croissance de la consommation urbaine et alimentée par les importations ;
- une partie peu active et très irrégulière, approvisionnée par la production locale et peu sollicitée par le marché intérieur.

Figure 1. Evolution du prix du blé tendre (\$/tonne, CAF Maroc, prix constant 1989) de 1960 à 1985



Source : Etude Prix. Incitations. Royaume du Maroc 1990.

Figure 2. Evolution des charges de la Caisse de Compensation en Tunisie (en millions de dinars courants)



Source : H. Delorme et W. Heintz (1989).

Les transformations de la filière céréales qui ont résulté de ces politiques sont très importantes au cours de cette période et vont dans le sens d'une industrialisation et d'une internationalisation. Les deux processus sont dialectiquement liés. L'ouverture des filières au marché mondial a entraîné des modifications importantes de la consommation des ménages, notamment l'augmentation de la consommation de céréales importées (blé tendre) et de produits transformés d'origine industrielle (farine, semoule, cous-cous, pâtes, pain...). Réciproquement, le processus d'industrialisation a favorisé l'extraversion de la filière. En effet, les minoteries industrielles s'approvisionnent sur le marché mondial et mettent en concurrence les agricultures locales maghrébines avec des céréalicultures industrialisées, fortement soutenues dans un contexte tendanciel de chute du prix mondial (Figure 1).

Les rapports marchands se sont développés à tous les niveaux de la filière : production, transformation, distribution et consommation et se substituent de manière accélérée aux circuits traditionnels basés sur l'économie domestique. Au Maroc, la consommation en grains chute de 55 kg à 22 kg par habitant entre 1970 et 1985 tandis que la consommation de produits industriels (farine, semoule...) augmente de 161 kg à 188 kg par habitant (Belghazi, 1989). En Algérie, la consommation en grains par habitant chute de 30 kg à 11 kg pendant la même période (Bencharif, 1993).

A la fin de cette période, le renforcement de la connexion des marchés locaux avec les marchés mondiaux, les dysfonctionnements de la filière céréales et le coût des interventions des Etats, requièrent une révision des politiques céréalières dans les trois pays.

3. Troisième période. Libéralisation des marchés : quelle régulation pour la filière céréales ?

Le début des années 1980 est marqué par la récession mondiale, la hausse des taux d'intérêt et une crise financière dans les trois pays. Ceux-ci sont obligés à cause de l'importance de leur dette extérieure et de la baisse du prix du pétrole, d'opérer des programmes d'ajustement structurel : en 1983 au Maroc, en 1986 en Tunisie, en 1988 en Algérie. Dans un premier temps, la priorité a été donnée aux mesures visant la réduction des déficits extérieurs et budgétaires. Mais les réformes proposées vont bien au-delà et bouleversent les modes de régulation adoptés par les Etats depuis leur indépendance. La nouvelle logique de politique économique est radicalement différente. Selon ce point de vue, les interventions des Etats se sont avérées coûteuses, inefficaces, et ont généré des rentes et des dysfonctionnements. En conséquence, les Etats devraient donc se désengager en faveur du secteur privé et laisser les lois du marché gouverner les activités et les échanges et rétablir la vérité des prix.

Dans le contexte actuel de mondialisation des échanges, la pression de l'environnement international s'exerce aussi pour une restructuration des économies, l'obéissance aux lois du marché et la connexion des prix intérieurs avec les prix mondiaux. En effet, le Maroc et la Tunisie ont signé les accords de Marrakech en avril 1994, créant l'Organisation Mondiale du Commerce, au terme des négociations du GATT tandis que l'Algérie reste encore en retrait. La Tunisie vient de confirmer l'ouverture de son économie au commerce international en signant un accord de libre-échange avec l'Union Européenne, en avril 1995.

Dans les trois pays, c'est bien la fin d'une économie distributive qui a duré plus de quinze ans dans une conjoncture internationale favorable. Pour le Maroc, pays non pétrolier, cette période a été un peu moins longue. La libéralisation encore partielle de l'économie progresse, notamment au Maroc et en Tunisie. Dans le secteur agricole, des mesures ont été prises pour rapprocher les prix de production des prix mondiaux. Au Maroc, un système de prix de référence (ou prix d'entrée des importations, égal à la moyenne mobile des prix du marché à terme, majorée de 25 %) est proposé pour réguler le prix des céréales sur le marché intérieur, grâce aux importations et aux exportations (Belghazi, 1994).

Les subventions aux intrants sont supprimées (Maroc) ou réduites (Algérie, Tunisie). La libéralisation du marché foncier s'est traduite dans les trois pays par la cession de domaines publics au secteur privé. C'est en Algérie que cette réforme a été la plus spectaculaire puisqu'elle a concerné l'ensemble des domaines agricoles socialistes sur 2,5 millions d'hectares entre 1987 et 1990. La création des exploitations agricoles collectives (EAC) et individuelles (EAI) qui a résulté de leur démembrement paraît être l'avant-dernière phase de la privatisation des structures de production agricole algériennes.

Mais dans les filières céréales, la mise en oeuvre concrète de cette politique de libéralisation et de privatisation s'avère très difficile. Les émeutes de 1981 et 1984 au Maroc et de 1984 en Tunisie, provoquées notamment par les tentatives d'augmenter le prix du pain, sont l'illustration du rôle fondamental des céréales dans la consommation.

C'est pourquoi la réforme des filières céréalières du Maghreb se fait à petit pas et que beaucoup de mesures sont différées :

- les Offices des Céréales gardent encore le contrôle des importations ;
- les prix à la production restent garantis (uniquement pour le blé tendre au Maroc, uniquement pour les blés en Algérie) ;
- mais surtout, les subventions à la consommation sont maintenues – notamment pour la farine de blé tendre. Au Maroc, la subvention est limitée à un quota d'un million de tonnes de blé tendre. Bien que l'écart se réduise entre les prix à la production et les prix à la consommation, la farine et la semoule restent encore plus chères que les blés, particulièrement en Algérie (*Tableaux 6 et 7*).

Tableau 6. Evolution des prix et des indemnités de soutien du blé dur, en monnaie courante (en dinar/q)

	1969-73	1978	1984	1988	1992	1994
Prix de base à la production	53	101	161	276	1025	1025
Soutien des prix	3	51	93	194	822	601
Prix de rétrocession	52	52	71	98	234	465
Prix à la consommation de la semoule supérieure	105	105	155	230	450	700

Source : A. Bencharif *et al.*, 1994.

Tableau 7. Evolution des prix et des indemnités de soutien du blé tendre, en monnaie courante (en dinar/q)

	1969-73	1978	1984	1988	1992	1994
Prix de base à la production	44	91	151	226	910	910
Soutien des prix	3	50	97	142	820	622
Prix de rétrocession	42	42	57	100	121	329
Prix de la farine aux boulangers	69,20	69,20	119,50	175	210	420

Source : A. Bencharif *et al.*, 1994.

III – Les questions actuelles de politique agricole au niveau des filières céréalières maghrébines

Il ressort de ce qui précède que des questions importantes se posent de façon récurrente pour la filière des céréales dans les trois pays du Maghreb depuis près de quarante ans car les politiques menées n'y ont pas apporté de réponses satisfaisantes. Ces questions portent sur l'intensification céréalière, la protection de la céréaliculture et le mode de régulation de la filière des céréales.

1. L'intensification de la céréaliculture au Maghreb

L'intensification de la production céréalière est un objectif constant des politiques agricoles des trois pays du Maghreb depuis quarante ans pour tenter de relever le défi d'une demande alimentaire en céréales en forte croissance (plus de 2 % par an).

Mais les résultats sont décevants et il faut recourir aux importations pour assurer l'ajustement de l'offre et de la demande en céréales.

En effet, l'accroissement des productions céréalières est très lent, tributaire de l'évolution des rendements, les surfaces s'étant relativement stabilisées. Dans les trois pays, les rendements céréaliers sont très variables d'une année à l'autre, particulièrement dans les zones les plus arides. Les niveaux moyens restent faibles (6q/ha en Algérie, 9 en Tunisie, 12 au Maroc) en progression très lente (gain de 5 q/ha sur 50 ans au Maroc) (*Figure 3*), voire en stagnation (Algérie). La forte irrégularité et le faible niveau des rendements céréaliers au Maghreb résultent de contraintes majeures – notamment du milieu naturel et des structures de production – que les différentes politiques suivies depuis quarante ans n'ont pas su lever.

A. La question des modèles techniques d'intensification

a] Les contraintes agronomiques

Le régime pluviométrique est la contrainte essentielle de la céréaliculture maghrébine. En effet, la majorité des céréales est cultivée en culture pluviale, sans recours à l'irrigation, dans des étages climatiques arides et semi-arides caractérisés par :

- une hauteur moyenne des précipitations faible (200 à 600 mm). L'isohyète 300 mm sépare les deux étages ;
- une saison pluvieuse située en hiver (octobre à mars) ;
- une sécheresse estivale de 3 à 6 mois.

Ces zones sont caractérisées par un déficit pluviométrique structurel par rapport aux besoins en eau de la végétation et par une très forte variabilité, interannuelle et intra-annuelle, des pluies. De plus, les accidents climatiques y sont très fréquents et destructeurs : vents chauds (sirocco, *chergui*), gel, grêle et même inondations.

Les céréales y sont bien adaptées du fait de leur grande souplesse par rapport aux conditions pédo-climatiques. Elles y sont cultivées depuis l'antiquité (pour l'orge et le blé dur) et dominent nettement les systèmes de production actuels. La rotation biennale céréales-jachère y est généralisée. Seules, l'arboriculture fruitière ou la viticulture peuvent dans certains cas la concurrencer ou encore le système orge-fourrage/élevage ovin, bien développé en Algérie (Lazarev, 1989). Trois céréales représentent environ 95 % des productions dans les trois pays : l'orge, le blé dur et le blé tendre. Le maïs, au Maroc, et l'avoine, en Algérie, ont un rôle secondaire.

L'orge est la première céréale au Maroc et en Algérie, la deuxième en Tunisie après le blé dur. Elle est cultivée principalement dans les zones arides, au sud des pays, du fait de sa résistance à la sécheresse. Qualifiée à juste titre de « culture-loterie » (Troin, 1968), c'est la céréale qui subit le plus les aléas climatiques et dont les fluctuations de production sont les plus fortes. L'orge garde un caractère plurifonctionnel (notamment au Maroc où la consommation humaine est encore relativement importante) mais c'est principalement une céréale fourragère. En Algérie, la culture de l'orge a connu une extension très forte depuis 1975, dépassant son aire habituelle et s'implantant dans le nord aux dépens des blés. Cette évolution s'explique par des distorsions du système des prix de la viande et des céréales.

Les blés sont cultivés principalement dans les zones favorables (pluviométrie supérieure à 400 mm). Dans les trois pays, les politiques d'intensification ont favorisé le blé tendre pour bénéficier de l'avance variétale de cette espèce et limiter les importations. La culture du blé tendre s'est considérablement étendue au Maroc, prenant la première place des blés, depuis 1985. En Tunisie et en Algérie, le blé dur garde le premier rang (55 % de la production céréalière en Tunisie, 35 % en Algérie).

b) Les pratiques paysannes

La céréaliculture concerne presque tous les agriculteurs et toutes les régions du Maghreb. Quels que soient leur taille, leur statut juridique ou même leur localisation, les exploitations, dans leur quasi-totalité, intègrent une ou plusieurs céréales dans leurs assolements (Bencharif *et al.*, 1994). La grande majorité des exploitations céréalières sont des exploitations familiales, associant l'agriculture et l'élevage et encore mal équipées techniquement.

Face aux aléas climatiques, ces exploitations ont développé des stratégies de minimisation des risques pour contourner la forte contrainte de l'aridité. Des moyens supplémentaires, techniques et économiques, seraient nécessaires pour surmonter cette contrainte et permettre l'intensification de la céréaliculture (Ph. Jouve, 1994). Mais toute augmentation des coûts représente un risque que nombre d'agriculteurs ne sont pas prêts à prendre.

Diversification et extensification sont les deux axes des stratégies paysannes :

- diversification des terrains de culture, pour tamponner les irrégularités de la pluviométrie par le comportement des différents sols ;
- diversification des fonctions des céréales, cultivées autant pour leurs grains que pour leurs pailles ;
- diversification des productions par l'association céréales-élevage, très plastique car elle permet de modifier les objectifs de production (grains ou viande) en cours de campagne agricole et de s'adapter aux conditions climatiques ;
- diversification des revenus par le recours à des activités non agricoles (commerce, travail à façon) ;
- minimisation des coûts de production et faible artificialisation du milieu pour limiter les pertes, les années de sécheresse.

Dans certaines régions au Maroc, caractérisées par des conditions climatiques très aléatoires, le stockage interannuel des céréales (blé dur et orge) est une caractéristique fondamentale du comportement des agriculteurs. La part de la production céréalière qui est reportée d'une année à l'autre est à la fois stable et importante (environ 20 % en Haute Chaouïa) (Benatya, 1992).

c) Options et moyens techniques

Il ressort des travaux de recherche agronomique réalisés au Maghreb que l'intensification céréalière est possible à condition de prendre en compte les conditions réelles et la diversité du fonctionnement des exploitations céréalières. Le modèle technique de la révolution verte s'est avéré très performant en Asie, dans des conditions pédo-climatiques très différentes de celles du Maghreb. L'erreur des politiques de modernisation a été de vouloir effectuer un simple transfert et généraliser ce modèle de façon uniforme.

Au Maghreb, les recherches confirment la forte corrélation existant entre la pluviométrie et les rendements de céréales, dans les zones arides notamment (Ph. Jouve, 1993). Aussi les améliorations proposées portent-elles prioritairement sur un meilleur positionnement du cycle cultural par rapport à la période pluvieuse et sur l'ensemble des techniques culturales (travaux du sol, semis, fertilisation).

Deux remarques sont à faire sur cette stratégie d'intensification :

- ❑ premièrement, elle nécessite un développement de la mécanisation, avec une augmentation et une amélioration du parc de matériel agricole dans les trois pays ;
- ❑ deuxièmement, elle implique – conformément aux travaux de J.P. Matlon – que l'amélioration des conditions techniques de production constitue un préalable à l'amélioration variétale. Dans les conditions de culture des paysans maghrébins, les variétés locales s'avèrent effectivement plus performantes que les variétés sélectionnées dans la plupart des cas.

L'irrigation est un moyen important d'intensification au Maghreb puisqu'elle lève la contrainte climatique primordiale, à savoir la faiblesse et l'irrégularité de la pluviométrie. Elle est pratiquée depuis les temps anciens au Maroc et en Tunisie. A partir de 1960, les deux Etats optent pour la modernisation des irrigations traditionnelles et le développement de la grande hydraulique qui a été l'un des choix essentiels des politiques agricoles marocaine et tunisienne. Ces aménagements hydro-agricoles ont nécessité des investissements très importants (30 à 40 % des investissements agricoles en Tunisie ; 40 à 50 % au Maroc) et le recours à des financements étrangers (450 millions de dollars pour le Maroc et 267 pour la Tunisie, entre 1975 et 1984). De grands périmètres d'irrigation ont été réalisés (430 000 ha équipés au Maroc en 1990, 90 000 ha en Tunisie), gérés par des Offices de Mise en Valeur, organismes publics, actuellement en voie de privatisation. Au Maroc, la mise en valeur dans les grands périmètres irrigués a connu des progrès notoires (accroissement de la production agricole de près de 8 % par an depuis 1960). Mais cette politique de modernisation très sélective et polarisée a entraîné de graves déséquilibres régionaux et sectoriels (A.M. Jouve, 1994). Récemment, l'irrigation par pivots qui se développe dans les zones arides marocaines et tunisiennes permet de décupler les rendements des céréales mais on ne sait pas si les ressources en eaux souterraines utilisées sont renouvelables (Ph. Jouve, 1993).

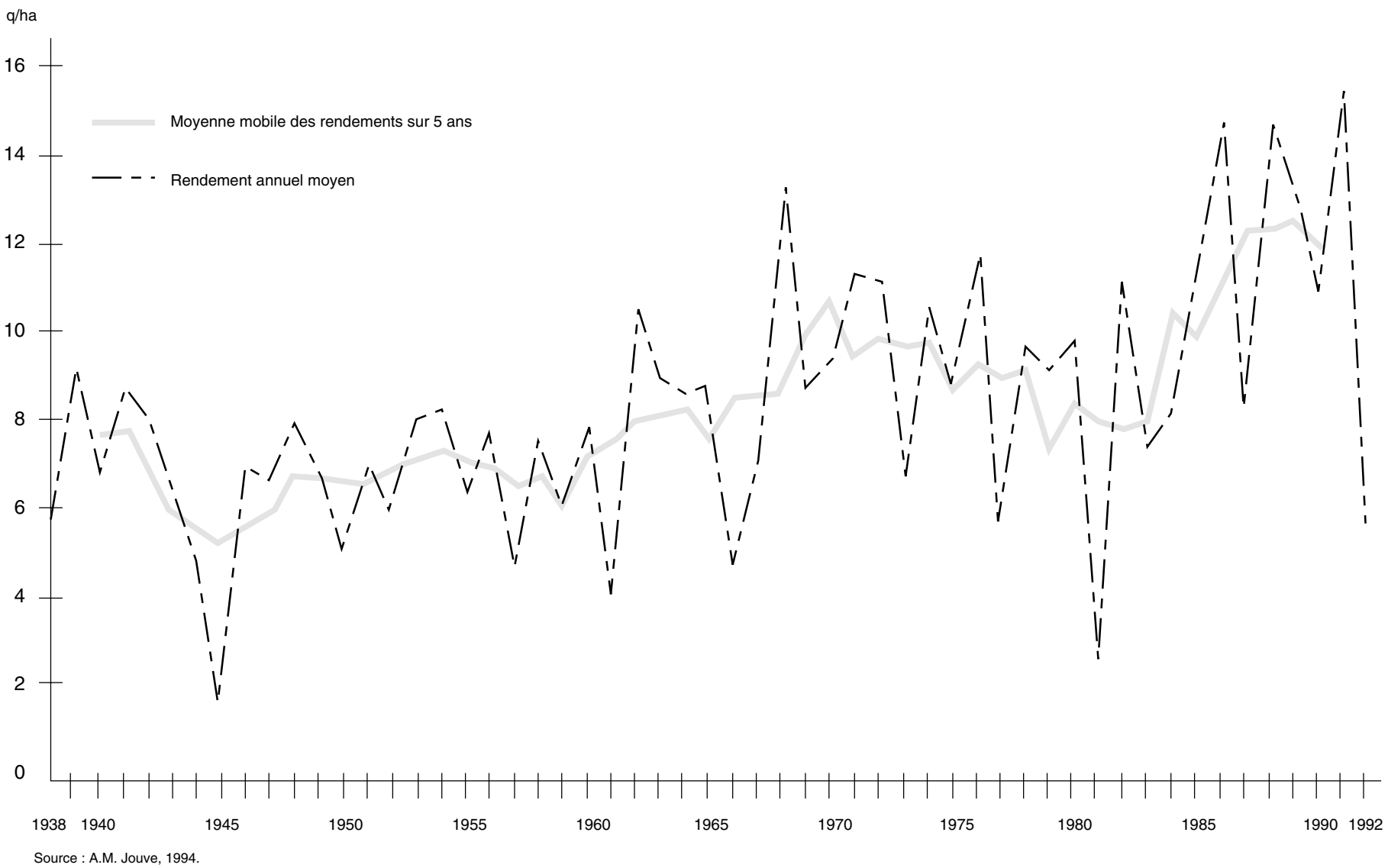
B. La question foncière et des structures de production

Les structures de production constituent des freins importants au développement de l'agriculture dans les trois pays du Maghreb. L'inégalité de la répartition foncière et le fort dualisme entre un secteur agricole moderne et une agriculture paysanne résultent pour une grande part du problème complexe que les trois Etats indépendants ont eu à gérer concernant le devenir des terres de colonisation récupérées. Problème d'envergure, puisque ces terres concernaient :

- ❑ 2,8 millions d'ha en Algérie, soit 40 % de la superficie agricole utile,
- ❑ 1 million d'ha au Maroc, soit 12 % de la SAU,
- ❑ 600 mille ha en Tunisie, soit 15 % de la SAU.

En Algérie et en Tunisie, ces terres ont permis la création de grandes exploitations collectives (taille moyenne de 1 000 ha) qui ont reçu la majorité des aides de l'Etat. Par la suite, les domaines autogérés algériens ont été démembrés (1980 et 1988) ainsi que les Unités Coopératives de Production tunisiennes (1969) mais la concentration foncière et le dualisme de l'agriculture sont restés très marqués, entre grandes et petites exploitations en Tunisie et entre secteur public et privé en Algérie. Au Maroc, le dualisme est fort entre le secteur irrigué qui a reçu la grande majorité des aides de l'Etat et le secteur bour (agriculture pluviale) (A.M. Jouve, 1994).

Figure 3. Evolution des rendements des céréales au Maroc de 1983 à 1992



Source : A.M. Jouve, 1994.

Les facteurs les plus limitants pour le développement de la production agricole diffèrent suivant les trois pays :

- ❑ au Maroc, l'importance du *microfundium* (75 % des exploitations ont moins de 5 ha), accentué par le morcellement, la parcellisation et la précarité de certains statuts fonciers et baux ruraux, empêche toute amélioration par manque de moyens techniques et économiques sur le quart de la superficie agricole utile (A.M. Jouve, 1993) ;
- ❑ en Algérie, l'instabilité des structures agraires (réorganisées en 1962, 1972, 1982 et 1988) a créé un sentiment d'insécurité au sein du monde rural et constitué un frein au développement agricole (Chehat, 1993). Cette instabilité a probablement détruit une partie de la paysannerie algérienne. Le secteur public (40 % de la SAU) a été handicapé aussi par la faible motivation des producteurs, réduits à l'état de salariés et trop peu contrôlés dans leur travail, ce qui s'est traduit par une stagnation durable de la productivité (Bedrani, 1993) ;
- ❑ en Tunisie, la diversité des structures n'a pas été prise en compte par le modèle de modernisation de la céréaliculture. Cette uniformité du modèle entraîne un phénomène d'exclusion à l'intérieur des zones et entre les zones car le modèle peut être performant quand les conditions techniques qui lui sont nécessaires sont réunies (Elloumi, 1989). A ces marges, subsiste une petite agriculture traditionnelle qui ne peut se moderniser faute d'aides adaptées de l'Etat (Delorme, Heintz, 1989).

2. Tendances récentes de la protection des céréalicultures maghrébines

En conformité avec les objectifs d'autosuffisance alimentaire, les décideurs politiques maghrébins ont adopté des mesures de soutien et d'incitation des productions céréalières au moyen de subventions aux intrants, de la garantie des prix et des débouchés et par une gestion publique directe de l'approvisionnement des marchés en céréales d'importation.

Durant les années 1980, on observe une tendance à l'augmentation de la protection nominale. Le niveau de protection effective tend également à augmenter, en dépit de la réduction des subventions sur les intrants agricoles. La hausse de la protection nominale s'explique d'une part par la baisse tendancielle des prix céréaliers sur le marché mondial, d'autre part par les politiques de prix intérieurs.

A. Hausse des prix intérieurs des céréales principales

Dans les trois pays, les prix à la production des céréales ont beaucoup augmenté, en monnaie courante, entre 1980 et 1992. En Tunisie, les prix du blé dur et du blé tendre ont plus que triplé tandis qu'ils étaient multipliés par 10 et par 6 en Algérie. Au Maroc, seul le blé tendre bénéficie d'un prix officiel garanti à la production qui joue le rôle de prix directeur pour les autres céréales principales. Ce prix a doublé pendant la période considérée.

Evolution du prix du quintal de céréales

En Tunisie	1980	1992		
Blé dur	8,6 DAT	26		
Blé tendre	7,7	22,5		
Orge	5,9	15		
En Algérie	1964	1988	1992	
Blé dur	101 DAA	276	1025	
Blé tendre	151	226	910	
Au Maroc	1980	1986	1992	1994
Blé tendre	130 DH	200	240	260

B. La politique de prix des intrants

Dans les trois pays, la politique de prix des intrants s'est donnée pour objectif d'inciter les agriculteurs à adopter des systèmes de production modernes et, notamment, à utiliser des semences sélectionnées, des intrants mécaniques, des produits phytosanitaires et des engrais. Contrairement à la Tunisie et à l'Algérie qui ont décidé de réformer le régime des subventions aux intrants en fonction d'une logique de vérité des prix, le Maroc n'astreint le niveau des subventions aux intrants qu'à la contrainte d'équilibre du fonds de développement agricole¹.

En Algérie, où l'Etat détient un monopole sur la distribution des intrants durant la décennie 1980, les prix des engrais ont commencé à croître à partir de 1984 jusqu'en 1989, pour connaître une baisse, puis reprendre leur hausse à tel point qu'en 1991, la production algérienne d'engrais phosphatés a rencontré des problèmes d'écoulement. Les prix des produits phytosanitaires ont connu une période de stabilité jusqu'en 1985, puis une hausse de 5 à 6 % jusqu'en 1991. Les semences sélectionnées ont été subventionnées durant toute la période. La subvention au matériel agricole a été fortement réduite en 1987. La hausse de 50 % du prix du matériel agricole, consécutive à cette mesure, a posé également des problèmes de débouchés à l'industrie de fabrication de machines agricoles.

La Tunisie a opté pour l'élimination progressive de la subvention sur les intrants, tout en révisant les prix à la production en conséquence. Les prix des semences sélectionnées ont connu des augmentations successives suite à de substantielles réductions des subventions publiques. Les subventions sur les produits de désherbage chimique (qui atteignaient 50 % de leur coût) et sur les engrais azotés (triple superphosphate) sont actuellement minimales ou ont été complètement supprimées (superphosphate simple, ammonitrate et DAP). L'objectif confirmé par les pouvoirs publics tunisiens est d'aboutir à la vérité des prix. Considérant que les objectifs de vulgarisation ont été suffisamment atteints, ils n'ont retardé le rythme d'élimination des subventions que pour atténuer l'effet de la sécheresse sur le revenu des agriculteurs.

Au Maroc, les subventions aux engrais ont été réduites depuis 1986 pour disparaître complètement en 1991. Ces réductions de subventions ont entraîné des augmentations importantes des prix des engrais, dépassant 50 % en l'espace de cinq ans. Les importations d'engrais ont été libérées pour supprimer le monopole existant et créer plus de concurrence entre les importateurs. Aussi, le prix des engrais non seulement ne fait plus l'objet de protection, mais, fortement connecté au prix mondial, connaît même des baisses saisonnières.

Tableau 8. Utilisation des ressources du FDA par catégorie d'investissements de 1986 à 1991 (en millions DH courants)

Année Catégorie	1986-87		1988		1989		1990		1991	
	DH	%	DH	%	DH	%	DH	%	DH	%
Subventions à l'équipement	53	49	46	48	93	62	114	79	185	87
Subventions aux inputs	55	51	48	52	58	38	31	21	30	13
Total des subventions	108	100	94	100	151	100	145	100	215	100

Source : MAMVA Maroc.

Les subventions aux semences des céréales ont été gelées entre 1985 et 1988, pas en termes réels comme le préconisait le PASA, mais en termes nominaux (20 DH/q pour le blé dur et 45 DH/q pour le blé tendre). A partir de 1989 ces subventions ont été sensiblement réduites. Elles sont actuellement nulles pour le blé dur et ne représentent que 6% du prix pour le blé tendre.

Malgré la difficulté de quantifier les subventions réelles dont bénéficiait l'eau d'irrigation, l'Etat a procédé à plusieurs réévaluations du prix du mètre cube, ce qui s'est traduit par une augmentation de 100 % (8 centimes en 1984 contre 16 centimes actuellement). Le PASA a retenu un planning pour activer le recouvrement des redevances d'eau dues par les agriculteurs.

L'Etat marocain continue de prendre en charge 15 à 30 % du prix de vente du matériel agricole, les tracteurs et moissonneuses-batteuses absorbant l'essentiel de la subvention au matériel mécanique.

C. La protection nominale et effective

Le coefficient de protection nominale des produits agricoles (CPN) mesure le rapport entre le prix intérieur et le prix de référence mondial. Il indique le niveau de distorsion introduit par les politiques de régulation des marchés. Il détermine également le revenu perçu par le producteur. L'indicateur le plus approprié de la protection du revenu est le coefficient de protection effective (CPE). Celui-ci égale le rapport entre la valeur ajoutée calculée avec les prix courants et la valeur ajoutée calculée avec des prix de référence (hypothèse de libre-échange).

A la fin des années 1980, les niveaux de protection nominale et effective de la céréaliculture semblaient bien plus élevés en Algérie qu'au Maroc et en Tunisie.

Tableau 9. Coefficients de Protection Nominale (CPN) et Effective (CPE) des blés en 1987-1989 en Algérie, au Maroc et en Tunisie

Pays	Algérie	Maroc	Tunisie
CPN	2,66 à 3,75	0,99 à 1,09	1,14 à 1,24
CPE	5,42 à 14,5	0,93 à 1,00	1,45 à 1,69

Source : BNEDER, 1992.

Les coefficients de protection présentés ci-dessus ont été calculés dans le cadre d'études séparées sur chacun des pays dont les méthodologies présentent des différences, relatives notamment à l'évaluation du prix mondial de référence.

Les estimations des indicateurs d'avantages comparatifs révèlent une compétitivité moindre de la céréaliculture algérienne, en raison surtout de la faiblesse de ses rendements.

Au Maroc, le blé tendre, principale production céréalière échangeable, était fortement pénalisé en 1975 (CPN 0,71 et CPE 0,83). En 1980, les CPN et CPE sont devenus favorables (CPN=1,09 et CPE=1,31) et ont connu ensuite une légère dégradation en 1985 (CPN et CPE égaux à 0,96), puis une amélioration en 1988 (CPN=0,99 et CPE=0,95).

De 1985 à 1994, la protection des produits céréaliers a augmenté de manière substantielle, en raison de la poursuite de la baisse des prix mondiaux sous l'effet des politiques de subventions de l'Union Européenne et des USA pour promouvoir la compétitivité de leurs exportations.

Tableau 10. Evolution des Coefficients de Protection Nominale des céréales principales au Maroc

	1984	1988	1994
Blé dur	0,89	0,99	1,71
Blé tendre	0,88	1,02	1,42
Orge	0,81	0,99	1,13
Maïs	1,05	1,01	1,49

Source : MARA, *Projet de Réforme de la Commercialisation des céréales*, PRCC 20.

Tableau 11. Calcul de la protection nominale des céréales principales au Maroc en 1994

	BT	BD	Orge	Maïs
Prix intérieur (DH/ql)	260	>300	125	188
Marges intérieures (DH/ql)	6	6	6	6
Prix intérieur niveau minoterie	266	306	131	194
Prix international (\$/TM, f.o.b)	146	210	94	115
Prix international (DH/ql, c.a.f)	141	200	101	115
Marges d'importation	15	15	15	15
Prix paritaire (Dh/ql, c.a.f)	156	215	116	130
CPN (prix intérieur/paritaire) en %	71	42	13	49

Source : Idem, PRCC 20.

En 1988, au moment où l'essentiel des céréales produites au Maroc était taxé ou ne bénéficiait d'aucune protection, les pays de l'OCDE assuraient une protection (en Equivalents Subventions au Producteur) de 40 % pour les céréales.

3. Libéralisation du marché des céréales et mutations économiques et sociales : cas du Maroc

La vision doctrinale du fonctionnement libéral de la filière céréalière marocaine a été proposée par le rapport d'étape de l'étude financée par l'USAID, intitulée « *Projet de Commercialisation des Céréales* » (PRCC). Cette vision a un degré de généralité applicable aux trois pays du Maghreb, dans la mesure où les décideurs politiques en Tunisie et en Algérie, confrontés à la crise financière plus tardivement que le Maroc, s'acheminent en collaboration avec les mêmes organismes internationaux vers la définition d'un cadre de politique économique favorisant la concurrence interne et ouvert sur le marché mondial.

Cette vision libérale n'a pas manqué d'effet de séduction sur les décideurs marocains. Mais, les difficultés rencontrées lors de sa mise en oeuvre sont instructives sur les conditions de réalisation du projet de réforme du marché des céréales et notamment sur la nature et le mode d'action des facteurs qui ont empêché son aboutissement.

A. Les critères proposés par le Projet de Commercialisation des Céréales (PRCC)

L'aboutissement de la réforme du marché des céréales est mesurable à l'aune de sept critères mis en relief par le PRCC (MAMVA, USAID, DAI, 1992).

- les producteurs céréaliers affectent leurs ressources aux activités les plus rentables, vendent leur produits aux plus offrants, à un prix relié au prix du marché mondial, majoré d'un niveau raisonnable de protection tarifaire ;
- les producteurs, les commerçants et les minotiers stockent les céréales en des lieux, en quantités et pendant des durées qu'ils déterminent librement. Ils les achètent et les revendent à des prix libres ;
- les minotiers achètent de manière autonome les céréales et les transforment suivant un cahier des charges déterminé suivant les objectifs stratégiques que leur inspirent les conditions du marché ;
- les négociants internationaux de céréales déterminent librement les quantités de céréales et de dérivés à importer. Ils choisissent les pays d'origine, les bateaux et les prix qui conviennent à leur objectifs stratégiques. Ils ne sont soumis qu'à un droit de douane fixe *ad valorem* ;
- les consommateurs achètent librement une grande gamme de produits de qualité à un prix rationnel par rapport aux prix internationaux ;
- la fonction principale de l'Office National Interprofessionnel des Céréales est d'alimenter les milieux professionnels en conseils stratégiques et informations sur les marchés national et international ;
- les décideurs publics transmettent un message clair sur les règles du jeu et s'engagent à ne pas les manipuler.

B. Faisabilité de mise en oeuvre des critères

Il est évident que ces sept critères sont le négatif de la politique céréalière, conçue par le dahir, portant loi, organisant le marché des céréales au Maroc (N°1-73-335 du 25 *chaabane* 1393 ou 24 septembre 1973). Le fait de les poser comme objectifs ne pêche pas par excès de réalisme. Utilisons-les cependant comme une grille de lecture pour évaluer le chemin parcouru ou à parcourir, évoquer les objectifs que chacun de ces critères vise et les difficultés que le mode de fonctionnement des marchés pose à leur réalisation :

a) Producteurs compétitifs

La condition posée suppose que les céréaliculteurs sont capables de concurrencer des agricultures développées et fortement appuyées par de puissants Etats industriels (Union Européenne, USA) à l'instar de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande. Une telle hypothèse suppose réalisé (ou omet) l'objectif central de l'organisation du marché des céréales: assurer un niveau de revenu et pendant un temps d'apprentissage suffisant pour que les exploitants agricoles s'équipent et adoptent les innovations techniques à la source de la productivité des agricultures des pays industriels.

b) Négociants intérieurs libres

Le commerce des céréales est devenu libre par la force des opérateurs locaux. Le dahir de 1973 imposait pour les céréales des autorisations de voyages intranationaux. Or, les commerçants à la recherche du profit ont su à chaque fois répondre aux pénuries en recherchant simplement le bénéfice. L'administration se donnait pour objectif de péréquer les prix des grains à la vente et à la livraison aux minoteries. Elle finançait, à cette fin, non seulement le stockage mais aussi les déplacements des grains d'un centre de stockage à l'autre. Lorsqu'elle tentait de réprimer le déplacement des blés, envisagé librement par les intermédiaires dans le but de servir une clientèle offrant un meilleur prix, l'administration créait une pénurie artificielle dans les régions déficitaires et aboutissait à un effet contraire à ses objectifs.

Notons, toutefois, que la liberté du commerce intérieur des céréales peut porter dans certains cas préjudice au producteur. Elle n'est efficace que lorsque la concurrence est suffisamment active entre les commerçants céréaliers, que les producteurs locaux ne se heurtent pas à des clients disposant d'un pouvoir monopsonique et que ceux-ci ne leur imposent pas des prix désavantageux au moment de la commercialisation de la récolte. La question est celle des moyens de renforcer le pouvoir stratégique des producteurs. L'objectif de ce pouvoir reste, évidemment, la protection de leur revenu et leur capacité de financer la modernisation et l'intensification de la production.

c) Minotiers et boulangers émancipés de l'administration

Le problème des industriels n'est pas l'intervention de l'administration, mais la compression des marges, les risques financiers et la réduction de l'espace de décision stratégique que l'intervention de l'administration leur impose.

Lorsque l'intervention de l'Etat leur convient, les industriels la tolèrent, voire la réclament. Les minotiers marocains, en avril 1994, ont explicitement demandé que la libéralisation de leur approvisionnement soit reportée, le temps de la mise en oeuvre d'un programme de restructuration. Les boulangers ne sont gênés que par les accords de modération qui les empêchent d'adapter régulièrement leur marge à la hausse de leurs coûts.

L'administration, en se donnant l'objectif de protéger le consommateur, gêne la révision régulière des marges de transformation. L'attribution de subventions diverses (sur le prix de revient de la farine, sur le magasinage et le transport) ralentit le rythme d'avènement de standards de qualités professionnelles. Enfin, cette intervention constitue une entrave au développement d'une libre concurrence entre les circuits artisanal et domestique de fabrication de la farine et le circuit industriel.

d) Des consommateurs libres

Les consommateurs ont toujours été libres. Seule une partie d'entre eux, en raison de revenus limités, ne dispose pas de liberté de choix et mérite d'être protégée. A cause de la politique de subvention, ils ont effectivement bénéficié de prix proches du prix mondial. Ils devraient être très satisfaits par la stabilité des prix. Cette stabilité se répercute positivement en terme de prévisibilité sur la gestion du budget des ménages.

Les choix des consommateurs déterminent la résistance de la minoterie artisanale. Cette résistance est liée à la disponibilité de travail domestique, principalement féminin, due au faible taux d'activité des femmes. Elle dépend aussi du fait que le prix de revient des farines artisanales est suffisamment bas pour que les ménages y trouvent un moyen d'améliorer la qualité des farines qu'ils consomment.

En outre, la hausse du prix de la farine de luxe depuis 1987 a favorisé l'émergence d'une gamme de produits, à base de blé dur et de blé tendre, reflétant l'adaptation progressive de l'offre industrielle à la demande des consommateurs. Des marques de farine et de pâtes ont émergé sur le marché et se sont imposées parfois aux produits d'importation en contrebande d'Italie, d'Espagne, de France et d'Algérie.

La question de la subvention de la farine nationale de blé tendre est une question de politique globale de lutte contre la pauvreté. On doit mieux se rendre compte que le prix de la farine est un placebo. Une vraie politique de lutte contre la pauvreté passe par la réorganisation des conditions du logement, du marché du travail et de la gestion dans le secteur dit « informel ». La protection des ultra pauvres (les personnes incapables de travailler) passe par une logistique spéciale : orphelinats, hospices, etc. Les consommateurs ont été confrontés entre 1988 et 1994 à la variabilité des prix de la Fédération Nationale du Blé Tendre. En dehors de certaines zones (Sud), la FNBT a atteint des prix tels que la subvention accordée semblait n'exercer aucun effet sur le prix de marché.

L'émergence de la qualité des farines et des blés, c'est-à-dire la définition interprofessionnelle de normes de références pour l'établissement de contrats commerciaux ne peut provenir que de l'industrialisation de la filière. Or, précisément celle-ci ne peut progresser vite sans modification des structures de l'emploi féminin et sans amélioration profonde du rapport qualité-prix des produits dérivés de céréales.

e) Libres négociants internationaux en céréales

La question posée est également la gestion de l'incomplétude du marché de l'offre et de la demande d'importation et d'exportation. Les opérateurs ne connaissent pas la situation des stocks. Des fluctuations de volumes et, pire, de prix peuvent survenir à la suite d'un manque de coordination. Il y a indivisibilité des cargaisons (30 000 à 50 000 t) et de fortes économies d'échelle. Les problèmes de coordination des arrivages aux ports peuvent être très coûteux.

Il est difficile de penser une politique optimale des importations de céréales indépendamment de l'intervention d'un organisme de coordination. L'instabilité du prix des matières premières est un facteur d'inflation puissant dans une économie où de nombreux marchés sont monopolistiques ou oligopolistiques. La non neutralisation des variations de prix du marché mondial peut avoir des répercussions négatives sur les plans économique et social.

Le mode de connexion des prix locaux aux prix mondiaux dépend de conventions entre le Maroc et les organismes internationaux : la Banque mondiale, le GATT. Suite au PASA, un prix de référence pour l'admission des céréales sur le marché marocain est appliqué depuis 1986.

- La différence entre le prix de référence et le prix d'achat sur le marché mondial est prélevée par l'ONICL.
- Le montant de ce prélèvement est le critère principal pour l'adjudication des licences d'importation aux commerçants céréaliers marocains.
- Le prix de référence a été fixé en relation avec le prix mondial (moyenne mobile quinquennale du prix *f.o.b.*, HRW 2 Golf + fret + 25 % tarif + PFI)². Il fait l'objet d'une révision périodique sur la base de l'indice du coût de la vie pour lui conserver le pouvoir d'achat de 1986, au titre de la clause de sauvegarde, applicable en cas de baisse du prix mondial.
- Dans le contexte de guerre des prix mondiaux, le prix *f.o.b.* Golfe a baissé en termes réels de 4,9 % par an depuis 1980.
- L'administration américaine donne une prime de soutien aux exportations de céréales variant de 30 à 40 % du prix mondial.

Tableau 12. Prime de Soutien aux Exportations (PSE) accordée par l'USDA au Maroc (en monnaie courante)

Années	Prime PSE \$/tonne	Quantité relevant de la PSE en 1000 t	PSE en % des importations du Maroc	Prix mondial \$/tonne
1985	20,57	300	83	138
1986	35,27	1 090	85	115
1987	38,25	1 730	73	114
1988	26,30	1 050	34	146
1989	8,92	340	25	171
1990	39,30	498	17	137
1991	51,87	160	60	129
1992	40,62	1 069	47	152
1993	41,01	1 379	ND	141

Sources : USDA, Bulletin du service agricole étranger, in MARA, *Projet de réforme de la commercialisation des céréales*, PRCC20.

Les importations du Maroc sont fournies dans un cadre subventionné soit par l'USDA, soit par l'UE. Une très faible part est achetée aux conditions commerciales, c'est-à-dire sans subvention des Etats exportateurs.

Quels changements dans le régime des prix d'admission des céréales sur le marché marocain sont induits par l'adhésion du Maroc à l'acte du GATT signé à Marrakech en avril 1994 ?

- le Maroc s'est engagé pour un plafond tarifaire et pour son application. Ce plafond baissera de 24 % dans les dix ans à venir et de 10 % dès 1996 ;
- ce plafond indique bien le taux de protection tarifaire maximal que le Maroc appliquera ;
- les pouvoirs publics marocains ont le loisir de le faire varier pour éviter, si besoin est, d'introduire sur le marché marocain les fluctuations de prix survenant sur le marché mondial. Le Maroc s'est engagé avec la Banque mondiale à ne faire varier ce tarif que dans trois cas précis : *dumping*, fluctuations excessives du taux de change, baisse importante des prix mondiaux.

Aucune précision de niveau de variation des prix n'est donnée pour ces cas. Aussi les pouvoirs publics marocains ont une large latitude sur ce terrain pour définir des mécanismes d'amortissement des fluctuations de prix.

f) L'ONICL intervenant seulement au niveau de la gestion de l'information

L'ONICL agit sur le marché d'abord pour le maintien des prix aux producteurs et ensuite pour celui des prix aux consommateurs. Pour aucun de ces objectifs, la performance n'est parfaite. La qualité des produits varie. Le marché et les aléas de l'offre imposent leur loi.

L'ONICL réussit à stabiliser néanmoins très fortement les fluctuations de prix. Les prix d'entrée des céréales importées sont fixés au niveau du prix d'achat par les industries des céréales vendues sur le marché intérieur. Pour appuyer cet objectif, l'ONICL a financé les stocks de céréales, leur transport et magasinage. L'Etat a apporté l'appui du financement de la collecte des céréales. Aussi les prix des céréales ne s'effondrent pas lors de la période de commercialisation intensive.

L'ONICL importe au meilleur rapport prix/qualité. Elle maximise le montant des recettes sur les importations, grâce auxquelles elle finance sa politique de commercialisation et de transformation intérieure.

L'absence de transparence sur les données et la crise financière de 1980 à 1986 ont conduit à un dérapage des équilibres budgétaires des minoteries et à l'apparition de la fraude sur les farines.

La fonction d'information connaît, sous couvert de secret professionnel, de graves lacunes. Il n'y a pas de suivi des prix de revient des exploitations agricoles, ni de connaissances et de suivi des stocks chez les producteurs et consommateurs, ni de connaissance précise de l'aptitude des importateurs à couvrir la demande locale de manière concurrentielle. Les bilans céréaliers ne sont toujours pas élaborés avec fiabilité et de grandes incertitudes gênent la définition des mesures de régulation du marché des céréales.

g) Des décideurs publics affichant une politique claire et définie à long terme

A cause du manque d'information sur les céréaliculteurs et sur les consommateurs, les pouvoirs publics sont indécis. Ils ne peuvent aisément décider du degré de connexion des prix intérieurs à des prix mondiaux fluctuants. Il leur est difficile également de trancher sur le niveau optimal de protection du producteur en raison de la forte disparité des prix de revient dans le secteur des céréales. Le maintien de la subvention, en dépit d'une inefficacité avérée de la distribution de farine au prix officiel, est un exemple éloquent des difficultés de décision des pouvoirs publics.

En définitive, dans la filière, le noyau dur est constitué par les minotiers, les commerçants et les importateurs. Les consommateurs et les producteurs n'ont pas de perspectives unifiées leur permettant de s'exprimer. Ils ne disposent pas non plus, surtout pour les céréaliculteurs, de moyens d'expression, nonobstant les efforts de l'Union marocaine des agriculteurs. Aussi, l'Etat se fait-il le relais des grandes masses face aux professionnels.

Conclusion

La réforme de la politique céréalière ne peut-être séparée d'une dynamique globale de l'ensemble de la société, dynamique comportant l'industrialisation de la filière, la modernisation des structures de consommation et nécessairement le développement de la productivité agricole et du revenu rural. Seule la réalisation de tels objectifs rendrait possible le fonctionnement de la filière céréalière dans une économie ouverte au marché mondial. Encore faut-il ajouter sous réserve que le prix mondial des céréales soit stabilisé et n'exerce plus d'incertitudes sur la politique céréalière intérieure des pays.

Les céréalicultures maghrébines souffrent actuellement d'une crise de l'intervention des Etats. Ce n'est pas la légitimité de cette intervention qui doit être remise en cause mais les modalités de son application. Notamment, il paraît tout à fait justifié de soutenir une politique d'intensification de la céréaliculture, compte tenu du poids des céréales dans l'agriculture, l'alimentation et l'ensemble de l'économie. Le problème est de trouver les moyens financiers de protéger les prix et les revenus des agriculteurs pendant une longue période pour leur permettre d'accumuler un capital productif qui conduirait à l'intensification,

à l'instar de l'expérience des pays industrialisés. Les calculs qui ont été effectués montrent que ce coût de soutien serait supportable par le budget des Etats (FAO, 1988).

Toutefois, au terme de cette analyse des politiques céréalières qui ont été menées depuis près de quarante ans au Maghreb, il ressort clairement que si la protection de la céréaliculture est nécessaire, elle est loin d'être suffisante à son développement. En fin de compte, dans le passage à l'économie de marché, il ne s'agit pas pour l'Etat de se désengager tous azimuts mais de redéfinir son rôle et d'apprendre à le jouer efficacement.

Notes

1. Les ressources du FDA provenaient en 1991 pour 50% du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire et pour 50% de dotations de la CEE. La Loi sur le Commerce extérieur prévoit, qu'après la suppression des subventions alimentaires, le FDA sera alimenté principalement par les prélèvements sur les importations de produits agricoles.
2. Le prix d'entrée = (Prix *c.a.f.* x [1 + tarif + PFI]) x (1 + TVA).
Le prélèvement fiscal à l'importation PFI = 15 %.
Le taux de TVA = 19 %.

Références

- **Aït Amara H., Bessaoud O., Kheffache Y.** (1994). *Etude sur les conditions de soutien de la production agricole en Algérie : cas des céréales*. CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **Aït Amara H.** (1993). *Réformes des politiques agricoles et sécurité alimentaire : le cas des pays maghrébins*. Article non publié.
- **Allaya M. et al.** (1995). *MEDAGRI : Annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens et arabes*. CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **Bedrani S.** (1993). *Le secteur agricole et ses perspectives à l'horizon 2000 : Algérie*. Commission des Communautés Européennes/CIHEAM, Bruxelles.
- **Belghazi S.** (1992). *Etude sur la mise en marché des céréales au Maroc*. Contribution à un suivi du marché céréalier : structure et régulation de la filière céréalière au Maroc, IAV Rabat/CIHEAM-IAM, Montpellier.
- — (1994). Réforme du commerce extérieur et libéralisation du marché des céréales. In *Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée*, Options Méditerranéennes, série B n°8, CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **Ben Ammar B.** (1995). *La politique céréalière en Tunisie*. Communication au séminaire CIHEAM-IRESA, Tunis.
- **Benatya D., Alioua F.** (1992). *Etude sur la mise en marché des céréales au Maroc*. Contribution à un suivi du marché céréalier : la mise en marché des céréales dans la Haute Chaouïa et les Zaërs, IAV Rabat/CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **Bencharif A.** (1993). *Etude sur les stratégies d'entreprises dans la filière céréales en Algérie : Structures et dynamique : 1964-1991*, ENIAL Alger/CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **Bencharif A., Chaulet C., Chehat F., Kaci M., Sahli Z.** (1994). *Le blé, la semoule et le pain : la filière algérienne des blés depuis 1962, enjeux et perspectives*. ENIAL Alger/Université de Blida/CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **BNEDER** (1992). *Etude sur les prix et les incitations agricoles : céréaliculture – élevage*, Alger.
- **BNEDER-IFDC** (1990). *Etude sur la distribution des engrais en Algérie*, Alger.
- **Bessaoud O.** (1994). L'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement (1963-1992). In *Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée*, Options Méditerranéennes, série B n°8, CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **Caze N.** (1994). *La filière céréalière au Maroc : conséquences de la libéralisation*. ENGREF, Paris.
- **Chaulet C., Bazizi Y., Bencharif A.** (1993). *Etude sur les stratégies d'entreprises dans la filière céréales en Algérie : consommation des produits céréaliers : dynamique et comportement des consommateurs*. ENIAL Alger/CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **Chehat F.** (1994). Impact des réformes économiques sur la céréaliculture algérienne. In *Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée*. Options Méditerranéennes, série B n°8, CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **Chehat F., Djenane A., Jouve A.M.** (1993). *Etude sur les stratégies d'entreprises dans la filière céréales en Algérie : les stratégies de mise en marché des céréales par les agriculteurs dans la région de Sétif*. ENIAL Alger/CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **Coulomb P., Jacquet F.** (1994). Les relations CEE-Maghreb, deux années cruciales : 1986 et 1996. In *Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée*, Options Méditerranéennes, série B n°8, CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **Coussy J.** (1993). *La réforme des politiques agricoles et les recherches quantitatives sur les avantages comparatifs*. EHES/CERED/CERI, Paris.
- **Delorme H., Heintz W.**, avec la collaboration de **S. Hamdi** (1989). *Etude des politiques céréalières et des politiques d'approvisionnement en céréales de quatre pays méditerranéens : Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte : monographie sur la Tunisie*. INRA/CIHEAM-IAM, Montpellier.

- **Elloumi M.** (1989). *Intensification céréalière et structures de production dans le Nord de la Tunisie*. Communication au séminaire Politiques Céréalières du Maghreb et de l’Egypte, CIHEAM-IAM/INRA, mai 1989, Montpellier.
- **FAO/Ministère de l’Agriculture** (1988). *Programme de développement du secteur céréalière*. Ministère de l’Agriculture, Alger.
- **Hassaïnya J.** (1991). *Irrigation et développement agricole : l’expérience tunisienne*. Options Méditerranéennes, série B n°3, INAT/CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **Jouve A.M.** (1980). Démographie et céréaliculture : évolution comparée de la démographie et de la céréaliculture au Maroc depuis le début du siècle. In *Revue de Géographie du Maroc*, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat.
- — (1992). *Etude sur la mise en marché des céréales au Maroc*. Contribution à un suivi du marché céréalière, rapport de synthèse, IAV Rabat/CIHEAM-IAM, Montpellier.
- — (1994a). *Intensification agricole. Structures de production et prix : cas des céréales au Maroc*. Communication à la 5ème session de l’Université d’Hiver de Marrakech, 16-19 mars 1994, CIHEAM-IAM, Montpellier.
- — (1994b). La modernisation du secteur agricole au Maghreb. In *Textes des conférences du cours spécialisé. Politiques foncières et aménagements des structures agricoles dans les pays méditerranéens*, Adana, Turquie, 9 mai-5 juin 1994, CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **Jouve A.M., Belghazi S., Maillard A.** (1989). *Etude des politiques céréalières et des politiques d’approvisionnement en céréales de quatre pays méditerranéens : Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte : monographie sur le Maroc*. INRA/CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **Jouve A.M., Belghazi S.** (1993). *Le secteur agricole et ses perspectives à l’horizon 2000 : Maroc*. Commission des Communautés Européennes/CIHEAM, Bruxelles.
- **Jouve Ph.** (1993). *Adaptation des systèmes de production à l’aridité au Maroc et au Sahel*. Thèse de doctorat, Université Paul Valéry Montpellier III.
- **Kaci M., Laldji A., Sahli Z., Rastoin J.L.** (1993). *Etude sur les stratégies d’entreprises dans la filière céréales en Algérie : étude des circuits de distribution des produits céréalières et de la boulangerie*. ENIAL, Alger/CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **Lazarev G.** (1989). *Le potentiel céréalière des pays du Maghreb et l’ajustement à la demande*. Communication au séminaire Les Politiques Céréalières du Maghreb et de l’Egypte, INRA/CIHEAM-IAM Montpellier, mai 1989.
- **Matlon P.J.** (1985). Analyse critique des objectifs, méthodes et progrès accomplis à ce jour dans l’amélioration du sorgho et du mil : une étude de cas de l’ICRISAT au Burkina-Faso. In *Technologies appropriées pour les paysans des zones semi-arides de l’Afrique de l’Ouest*, Purdue University, U.S.
- **Petertimmer C.** (1994). Prix des denrées alimentaires et développement agricole : l’utilité pour l’Afrique de l’expérience asiatique. *Revue Agriculture et Développement* 1/94, Université Harvard, U.S.
- **Roger C.** (1987). Le rôle essentiel des subventions dans l’agriculture. *Le Monde Diplomatique*, mars 1987.
- **Royaume du Maroc. MAMVA/USAID/DAI** (1992). Rapport de synthèse. *Phase 1 du projet de commercialisation des céréales*. Rabat.
- **Royaume du Maroc. Ministère de l’Agriculture et de la Réforme Agraire** (1990). *Etude de la politique de prix et d’incitations dans le secteur agricole*, DPAE/AIRD/Agroconcept, Rabat.
- **Sahli Z.** (1993). *Etude sur les stratégies d’entreprises dans la filière céréales en Algérie : marché mondial des céréales et présentation générale et analyse des flux des importations algériennes*, ENIAL Alger, CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **Thabet B., M. Allaya** (1993). *Le secteur agricole et ses perspectives à l’horizon 2000 : Tunisie*. Commission des Communautés Européennes, Bruxelles.
- **Troin J.F.** (1968). *Cultures céréalières : Atlas du Maroc*. Notices explicatives, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Rabat.
- **Tubiana L.** (1989). *Etudes des politiques céréalières et des politiques d’approvisionnement en céréales de quatre pays méditerranéens : Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte*. Rapport de synthèse, INRA/CIHEAM-IAM, Montpellier.
- **Tubiana L., H. Marlet** (1994). Evolution de la structure et des approches théoriques des échanges internationaux céréalières : de la division internationale du travail à la guerre commerciale, vers un retour du libre-échange ? In *Economie des politiques agricoles dans les pays en développement*, tome 1. (Revue Française d’Economie, Paris).



Les perspectives agricoles 1995-2000 de l'OCDE

Céréales

Principales hypothèses

Au sein de la Communauté Européenne, la mise en oeuvre sur une période de 3 ans de la réforme de la PAC relative aux céréales sera achevée en 1995-96. On observera un ralentissement de la progression des rendements des céréales. La mise en jachère par rotation sera fixée à 12 % pour 1995-96 et à 15 % pour les années suivantes.

Réduction des exportations subventionnées de blé et de céréales secondaires dans la Communauté Européenne et aux Etats-Unis conformément à l'accord d'Uruguay. Pour la Communauté Européenne, diminution des exportations subventionnées de blé de 17 à 12,6 millions de tonnes et de celles de céréales secondaires de 13,4 à 9,9 millions de tonnes. Pour les Etats-Unis, les exportations de blé passeront de 20,2 à 14,5 millions de tonnes et celles de céréales secondaires de 1,9 à 1,6 millions de tonnes d'ici à l'an 2000.

70 % des terres précédemment cultivées en céréales et retirées de la production par le programme de mise en réserve des terres fragiles (CRP) pourront à nouveau être utilisées à partir de 1996, au fur et à mesure que les contrats existants arriveront à terme. Recul des importations nettes de céréales des pays de l'ex-URSS, qui seraient ramenées à 9 millions de tonnes d'ici à l'an 2000.

Principales projections

Les prix mondiaux du blé non subventionné (par exemple, le prix à l'exportation de l'Argentine) devraient augmenter de plus de 35 % en termes nominaux d'ici à l'an 2000 par rapport aux prix de la période 1990-93, en raison de la forte demande d'importation dans les pays de la zone hors OCDE et de la régression des exportations de blé subventionnées de la Communauté Européenne, des Etats-Unis et d'autres pays, conformément à leurs engagements au titre de l'accord d'Uruguay. Etant donné la réduction des subventions à l'exportation, les recettes des exportations de blé subventionnées augmenteraient plus modérément, à un taux inférieur à 10 %.

Hausse des prix mondiaux des céréales secondaires de 5 % en termes nominaux d'ici l'an 2000 par rapport au niveau 1990-93, résultant à la fois de l'augmentation des exportations des pays de l'OCDE et de la croissance de la demande d'importation de la zone non OCDE, en dépit d'une certaine augmentation de la production de cette dernière.

Les échanges mondiaux de céréales augmenteraient de 10 % entre la période 1990-93 et l'an 2000. Les exportations subventionnées de blé devraient passer de 52 % en 1993 à 34 % des échanges mondiaux de blé en l'an 2000.

Les Etats-Unis devraient voir leur part dans les exportations mondiales de blé augmenter à 48 % tandis que la part de la Communauté Européenne diminuerait jusqu'à 18 % d'ici l'an 2000.

Augmentation des prix mondiaux des céréales

La réduction des exportations subventionnées des pays de l'OCDE ainsi que la forte demande émanant des pays non membres, mis à part l'ex-Union soviétique et l'Europe centrale et orientale, devraient continuer à soutenir les prix mondiaux du blé à moyen terme. Alors que les prix des exportations ne bénéficiant pas traditionnellement de subventions devraient augmenter de plus de 35 %, les revenus liés aux exportations subventionnées augmenteront plus modérément étant donné les engagements à réduire les subventions à l'exportation. En conséquence, le prix à l'exportation du blé rouge vitreux d'hiver n°2 américain, Gulf Ports, devrait atteindre 150 \$ EU la tonne en l'an 2000, ce qui correspond tout juste à une augmentation de 9 % par rapport à la moyenne enregistrée durant la période 1990-93.

A moyen terme, le prix mondial des céréales secondaires devrait s'accroître, selon les prévisions, moins fortement que celui du blé. La forte croissance de la production et des exportations de la zone OCDE, et en particulier des Etats-Unis, ainsi que la progression de la demande de la zone hors OCDE se traduiront par une augmentation du prix américain du maïs jaune n°2, Gulf Ports. Ce dernier atteindrait 110 \$ EU la tonne en l'an 2000, soit une progression de presque 5 % en termes nominaux par rapport à la moyenne des prix de la période 1990-93. Ces prévisions de prix impliquent le rétablissement de relations plus conformes au modèle traditionnel entre le blé et les céréales secondaires au cours de la période de projection, basées sur leurs valeurs nutritionnelles respectives.

Prévisions mondiales pour le secteur des céréales

Année campagne ^a	Moyenne	1990-93	1993 ^p	1994 ^e	1995	1996	1997	1998	1999	2000
BLE OCDE										
Production	mt	222	218	205	217	228	233	238	242	245
Consommation	mt	140	143	144	144	152	154	155	156	157
alimentation animale	mt	42	44	45	45	47	48	47	47	47
Stocks, fin de période	mt	65	60	49	46	51	55	59	63	70
RESTE DU MONDE										
Production	mt	342	344	332	342	348	355	363	370	377
Consommation	mt	420	423	416	413	423	431	441	451	462
alimentation animale	mt	75	68	63	62	64	64	65	65	66
Echanges nets ^b	mt	-80	-79	-72	-75	-71	-75	-79	-82	-82
importations, ex-URSS	mt	15	7	7	4	3	2	3	4	4
Stocks, fin de période	mt	82	86	74	78	74	73	74	75	71
MONDE										
Production	mt	565	562	537	559	576	588	602	612	622
Consommation	mt	560	566	560	557	575	585	596	608	619
alimentation animale	mt	117	112	108	107	111	112	112	112	113
Stocks, fin de période	mt	147	146	123	124	125	128	133	137	141
Prix ^c	\$ EU/t	112	120	122	122	129	138	145	150	153

a : débutant avec l'année de campagne de commercialisation ; b : les exportations (importations) nettes du reste du monde sont égales aux importations (exportations) nettes de l'OCDE ; c : prix à l'exportation f.a.b. du blé, Trigo Pan, ports d'Argentine ; p : préliminaire ; e : estimation
 * Source : *Les perspectives agricoles 1995-2000*, OCDE 1995. Reproduit avec l'accord de l'OCDE.